
ANNEXE C. MÉTHODOLOGIE

LES DIX PRINCIPES POUR LES ÉTATS FRAGILES ont été développés pour orienter l'engagement international dans ces États. Leur mise en œuvre a initialement été évaluée dans six pays en 2009. Cette première enquête sert de niveau de référence pour une enquête intégrée plus complète en 2011, évaluant à la fois la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et des Principes pour les États fragiles. La seconde enquête a été effectuée dans 13 pays et territoires et visait à évaluer les changements depuis 2009, à fournir des données significatives et à partager des recommandations avec toutes les parties prenantes du développement sur la meilleure façon d'amener le changement et de rendre les partenariats pour le développement plus efficaces dans les situations de fragilité.

L'Enquête 2011 s'est appuyée sur une approche multipartite, multisectorielle et mixant les aspects qualitatifs et quantitatifs, utilisant le rassemblement des données et les consultations nationales qui ont eu lieu dans chacun des 13 pays participants. Ces consultations ont rassemblé un large éventail de parties prenantes (gouvernement, société civile, acteurs non étatiques) - nationales et internationales. Chaque réunion de consultation a été dirigée par un modérateur indépendant et organisée par le gouvernement partenaire, qui a désigné un Coordinateur national. Le processus a été soutenu par un Point focal international, dont le rôle était de faciliter le dialogue qualitatif sur le degré auquel le soutien international est fourni dans la lignée des dix Principes pour les États fragiles. Chaque consultation nationale a été complétée par des données rassemblées par un consultant indépendant (qui a également rédigé le Chapitre pays correspondant) et par des questionnaires et des entretiens. Au total, plus de 200 questionnaires ont été remplis par les partenaires et les acteurs internationaux.

Ce processus est repris et synthétisé dans les Chapitres pays qui recouvrent les Principes pour les États fragiles et la Déclaration de Paris. Ces chapitres ont été vérifiés et validés par les parties prenantes nationales, sous la responsabilité des Coordinateurs nationaux.

Ce rapport pousse l'analyse présentée dans les 13 Chapitres pays en fournissant une vue d'ensemble des diagnostics, des tendances et une analyse des forces et des faiblesses de l'engagement international dans les 13 États fragiles participants à l'Enquête 2011. Le résumé exécutif fournit une vue d'ensemble de l'évolution du contexte depuis l'Enquête 2009 et résume les données des Chapitres pays tout en analysant certains des défauts de la mise en œuvre des PEF, en tenant compte des documents de référence pertinents tels que le Document d'orientation sur le renforcement de l'État du Réseau international pour les conflits et les situations de fragilité (INCAF) du CAD/OCDE (OCDE 2011a). Le baromètre 2011 (voir Figure 1¹) fournit une évaluation du niveau de mise en œuvre de chaque Principe dans les 13 pays interrogés. Chaque PEF dans chacun des 13 Chapitres pays a été examiné et évalué indépendamment, et un niveau de mise en œuvre lui a été attribué. La section principale de ce Rapport de suivi 2011 fournit une analyse plus détaillée du niveau de mise en œuvre de chaque Principe, appuyée par des données significatives pour le pays et par les recommandations qui ont été faites dans plusieurs pays interrogés.

Le rapport « *L'engagement international dans les États fragiles : Peut-on mieux faire ?* » a été élaboré par le Secrétariat de l'OCDE (fragilité, efficacité de l'aide, examen par les pairs et équipes spécialisées sur le genre) et fait l'objet d'un examen par les pairs indépendant réalisé par plusieurs experts du développement. ■

1 Il est à noter que les baromètres PEF 2009 et 2011 ne sont pas censés être comparés l'un avec l'autre. Cela est dû à des différences concernant la méthodologie (l'Enquête 2009 a évalué la mise en œuvre des PEF uniquement, alors qu'une enquête commune Déclaration de Paris-PEF a été entreprise en 2011), la taille de l'échantillon (6 pays en 2009 et 13 en 2011) et la présentation (le baromètre 2009 comporte 5 catégories, alors qu'il y a 4 catégories dans celui de 2011).



Extrait de :
International Engagement in Fragile States
Can't We Do Better?

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264086128-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Annexe c. Méthodologie », dans *International Engagement in Fragile States : Can't We Do Better?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264094796-18-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.